



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE GENERALE

LA LETTRE DU PRESIDENT

Vincennes, le 03/08/2009

Chers amis,

Il y a un mois, compte tenu de la situation, je vous demandais de suivre le mot d'ordre: « **Continuez inlassablement à relayer les communiqués, les courriers aux ministres**. Demandez leur le respect de la loi pour la nomination de titulaires, la sauvegarde de la formation des jeunes pour la nomination des associés ».

Notre action nationale et l'action loco régionale de tous les membres du SNEMG commencent à porter leurs fruits. Nous avons eu le 27/07 dernier un entretien Sébastien Leruste et moi avec le conseiller de Mme Valérie Pécresse, le Pr. Pierre-Louis Fagniez pour discuter des évolutions nécessaires par rapport aux décisions annoncées en juin. Le lendemain, le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MESR) a envoyé un courrier à tous les parlementaires qui lui avaient écrit et l'avaient interpellé suite à notre action, et dont les lettres s'accumulaient au ministère.

Le MESR ne varie pas sur le nombre de titulaires intégrés à la rentrée prochaine en réaffirmant la nomination des 10 premiers titulaires universitaires de Médecine Générale et proclame une politique volontariste pour la suite.

En revanche, nous avons fait bouger les lignes pour la nomination des enseignants associés. Nous partions de l'annonce catastrophique de 8 nominations. Le MESR fait état maintenant d'une « augmentation exceptionnelle du recrutement des maîtres de conférence associés » en « suivant les propositions du CNU » lors de sa réunion le 11/09. Il faut donc après le 15/08 renforcer le mouvement

1/ Pour la nomination des MCA

La sous section 53-01 du CNU avait fait en juin une proposition initiale de 20 nominations + 7 possibles et avait refusé de se contenter des 8 nominations accordées. Il nous appartient maintenant d'obtenir ces 27 nominations indispensables dans ce contexte dit « exceptionnel »

- **En demandant à chaque doyen de plaider de manière renforcée au CNU pour son ou ses candidats**
- **En demandant aux élus que ce geste « exceptionnel » se traduise concrètement dans les faits par ces 27 nominations pour la rentrée**, en insistant sur le plan de 50 nominations/an pendant les 3 ans qui suivent.

Nous poursuivons l'action au plan national pour ces nominations.

2/ Pour la nomination des titulaires

A l'évidence, les 10 nominations, pour historiques qu'elles soient, ne sont pas à la hauteur des enjeux ni de la loi HPST. Il faut donc continuer à faire pression sur les élus d'une part pour réclamer le respect de l'article 47 de la loi, et sur les doyens d'autre part pour demander des nominations de titulaires en Médecine Générale pour chaque faculté.

Le décret de juillet 2008 ouvrira la possibilité d'être candidat à la titularisation soit par l'intégration (décision d'aptitude de la commission nationale comme pour les 10 premiers), soit par concours (procédure devant le CNU). Nous avons obtenu que les candidats puissent postuler par les 2 voies de manière simultanée.

Nous y reviendrons à la rentrée. **Dès les jours suivant le 15 août, de nouvelles consignes seront données** pour obtenir les nominations indispensables au fonctionnement des DMG.

Amicalement

Vincent Renard

En Annexe, la lettre du Mme la Ministre aux parlementaires